



Financement des institutions pour adultes

Fabio Bertozzi, chef de section APHAGI

Guillaume Rais, chef du Secteur Aide individuelle et Autorisations

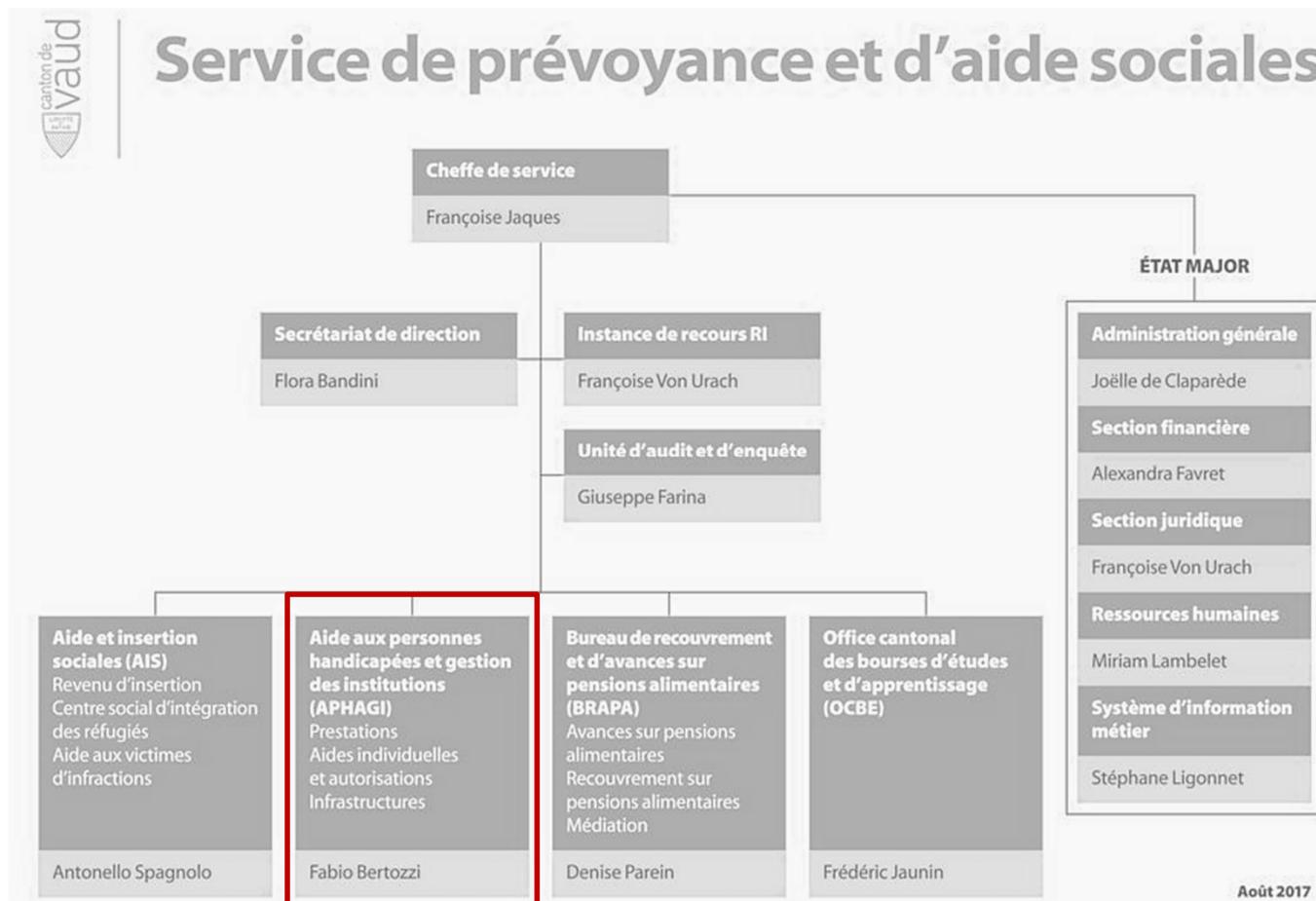
Lausanne, 13 mars 2018

Agenda

- **Présentation du SPAS et de la section APHAGI**
- **Rappel sur les prestations/activités proposées au sein d'un établissement socio-éducatif (ESE)**
- **Comment est calculé le prix de journée dans un établissement du domaine de l'handicap mental**
- **Comment est financé le prix de journée?**
- **Exemple pour mieux comprendre ...**
- **Questions - Réponses**

Présentation du SPAS et de la section APHAGI

Le Service de prévoyance et d'aide sociales a pour mission de concevoir et mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur des adultes ayant des difficultés économiques et/ou sociales, notamment les chômeurs en fin de droit, les créanciers d'aliments, les personnes handicapées, les réfugiés statutaires et les victimes d'infractions.



Présentation du SPAS et de la section APHAGI

Les principales activités de la Section Aide aux personnes handicapées et gestion des institutions (APHAGI)

- Identifier et estimer des besoins
- Planifier et coordonner l'offre
- Financer le réseau institutionnel et les organismes en milieu ouvert
- Octroyer les aides individuelles (cas non-AI) et les frais annexes au placement
- Evaluer la prise en charge et les prestations fournies
- Contrôler le réseau institutionnel (surveillance qualitative et financière)
- Assurer le suivi des contrôles des établissements socio-éducatifs (CIVISS)

Présentation du SPAS et de la section APHAGI

La section APHAGI est responsable pour le suivi des entités subventionnées par le SPAS dans le Canton de Vaud dans le domaine du handicap et des grandes difficultés sociales :

- **25 Etablissements Socio Educatifs (y compris centres de jour et ateliers)**
- **3 centres de jour**
- **10 ateliers**
- **10 organismes/programmes**

Présentation du SPAS et de la section APHAGI

Zoom sur les Etablissements socio-éducatifs (ESE) du domaine du handicap mental (déficience intellectuelle) :

- La Branche
- Fondation CSC
- Eben-Hézer Lausanne
- Eben-Hézer Cité du Genévrier
- L'Espérance
- Le Foyer
- Institution du Lavigny
- Perceval
- St-George
- Vernand
- SVFA – Pro infirmis

Présentation du SPAS et de la section APHAGI

Évolution des besoins, de l'offre et du dispositif institutionnel dans le domaine du handicap mental

Vieillessement de la population accueillie

Complexification et/ou aggravation des situations accueillies

Augmentation des comorbidités (psychiques, somatiques, neurologiques)

Troubles du spectre de l'autisme (TSA) mieux identifiés et création de centres de compétences

Développement d'alternatives au placement en institution et flexibilisation de l'offre, accueil temporaire et hébergement à temps partiel (PSH2011)

Collaboration avec la psychiatrie (SPDM-DCPHM)

Projet d'unité spécialisée en milieu psychiatrique et d'hôpital de jour sur le site de Cery (UCPHM, horizon 2021)

Réglementation des mesures de contrainte en ESE (CoRev)

DCISH en place depuis 2012

Rappel sur les prestations/activités proposées au sein d'un établissement socio-éducatif (ESE)



Prestations d'hébergement

Les bénéficiaires sont considérés comme résidents de l'institution, et sont facturés à la journée civile



Prestations d'activité en centre de jour

Pour les résidents de l'institution (inclus dans le prix des prestations hébergements) et pour les bénéficiaires externes (prestations facturées en journée de présence)

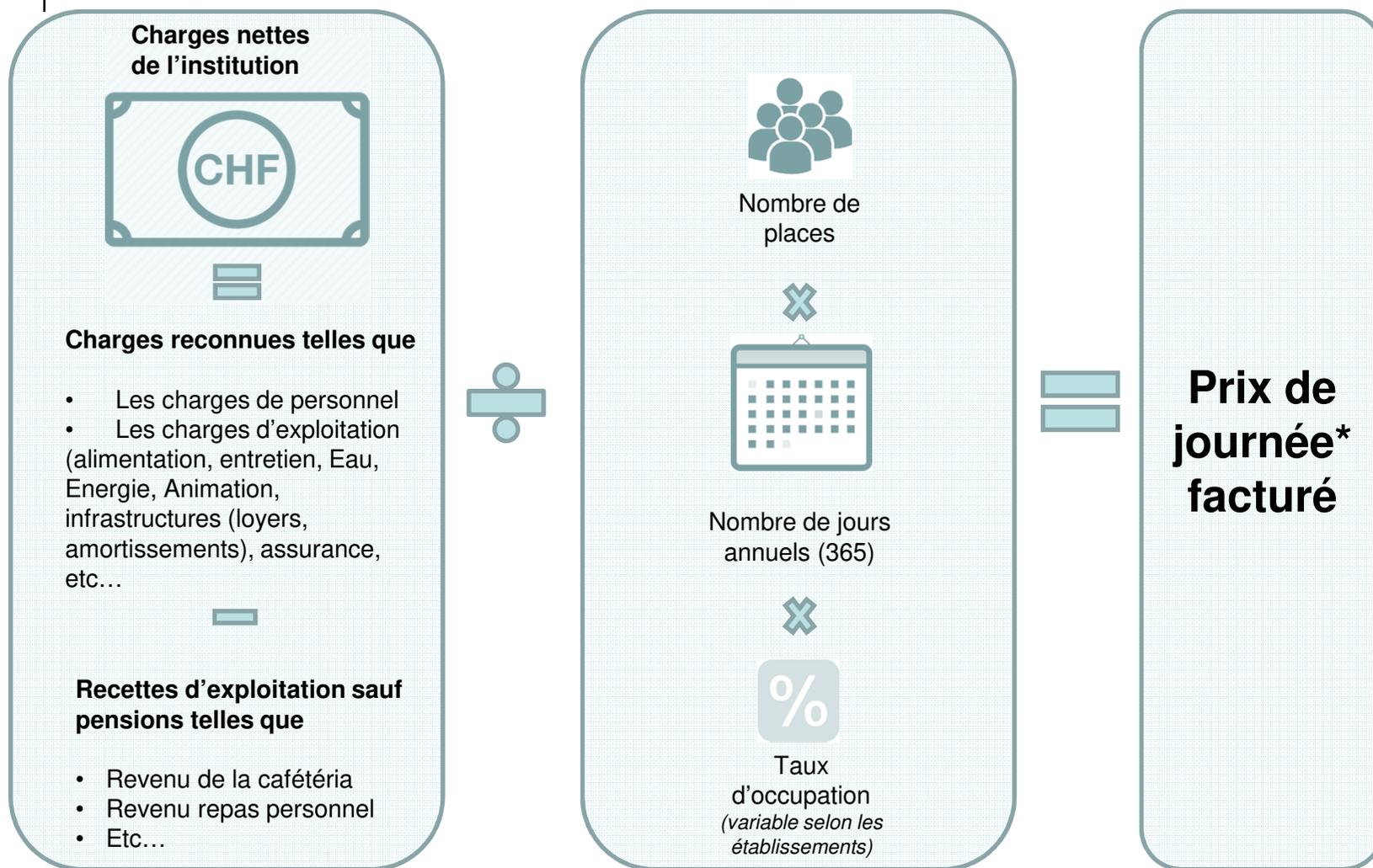


Activité en ateliers

Pour les résidents de l'établissement et également pour les bénéficiaires externes. Cette activité permet aux bénéficiaires d'avoir une rémunération et de bénéficier d'un contrat.

Comment est calculé le prix de journée dans un établissement du domaine du handicap mental

Pour la prestation hébergement



* Il peut être nécessaire d'établir plusieurs tarifs d'hébergement selon la nature de la prise en charge

Exemple pour mieux comprendre ...

L'établissement X, ouvert **365 jours** par an, dispose de **216 places** en hébergement.

Son taux d'occupation est estimé à **98%**, et les charges nettes à couvrir s'élèvent à **CHF 34'691'176**.

➡ Calcul du prix journalier = $34'691'176 / (216 \times 365 \times 0.98)$
= CHF **449 par jour**

Comment est financé le prix de journée?

Il existe plusieurs type de financement correspondant à plusieurs types de prestations:

Prestation	Définition
Hébergement Temps Plein	L'hébergement de longue durée correspond à un séjour d' au moins 4 nuits par semaine pour une durée de plus de 30 jours .
Hébergement Court séjour	L'hébergement court séjour correspond à un séjour prévu pour une période déterminée ne dépassant pas 30 jours consécutifs . La durée de ce type de séjour qu'il soit effectué en une ou plusieurs fois, est en principe limitée à 30 jours par an .
Hébergement Temps Partiel	L'hébergement à temps partiel correspond à un séjour durable , à un rythme régulier , de maximum 3 nuits par semaine ou 15 nuits par mois dans un ESE
Centre de Jour	Ce type d'accueil correspond à la situation d'un bénéficiaire vivant à domicile et fréquentant le centre de jour en tant qu'externe à l'institution.

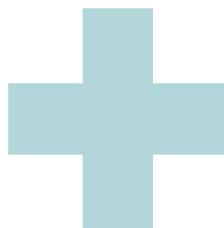
Hébergement de longue durée

Comment est financé le prix de journée?

Le prix de journée pour les bénéficiaires vaudois est payé:

Contribution personnelle

Par le bénéficiaire
à l'aide de ses
propres
ressources
(rente AI, PC,
autres revenus,
fortune)



Aide individuelle

Par le SPAS pour
le complément

Maximum CHF 184.- par jour

Hébergement de longue durée

Comment est calculée la contribution personnelle ?

Pour les résidents au bénéfice de Prestations complémentaires AVS/AI (PC)

- Selon la décision PC
- Franchise sur le salaire de CHF 2400.- / année, ensuite prise en compte du salaire au 2/3
- L'API au prorata des journées de présence
- Pas de prise en compte des revenus et fortunes des parents

Hébergement de longue durée

Exemple pour mieux comprendre ...

Monsieur P est résident à plein temps dans l'établissement X. Comment sont financées ses journées de présence dans l'établissement?

Monsieur P dispose donc de 67'164 CHF/ an, soit **184 CHF par jour** pour financer une partie des **449 CHF** facturé par l'établissement

Reste donc à la charge du SPAS: $449 - 184 = 265$ CHF

NB:

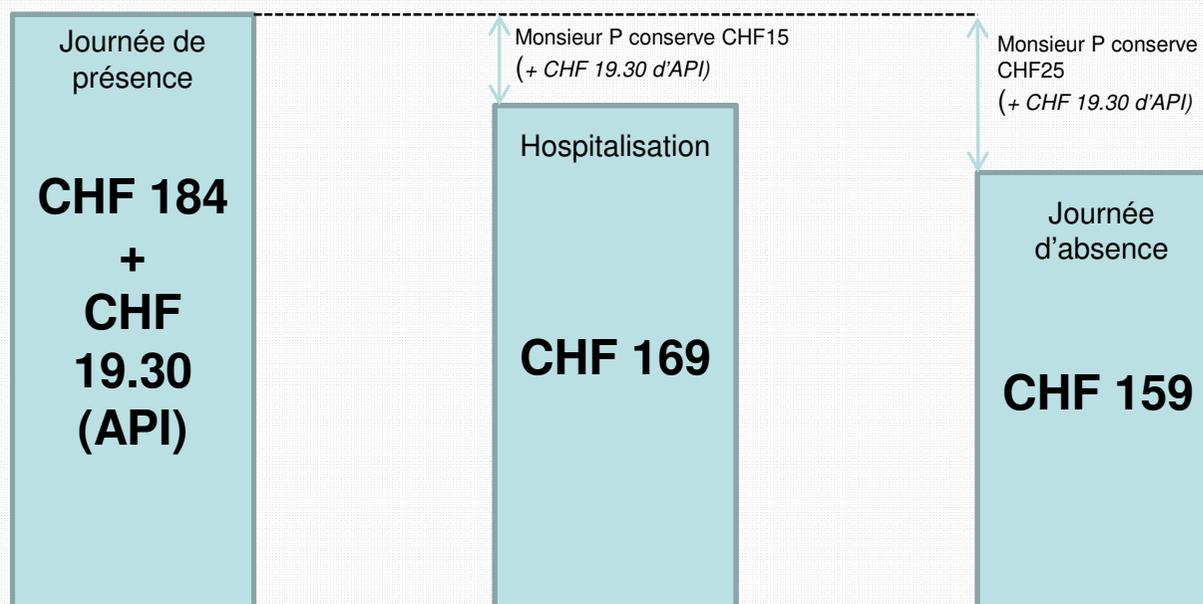
1. Monsieur P reçoit également une Allocation pour impotence (API) de 7'056 CHF, soit 19.30 CHF/jour. Cette somme est directement facturée par l'établissement au bénéficiaire, au prorata des journées de présence.
2. Monsieur P dispose d'une fortune de CHF 1'961: somme non significative pour être retenue dans la part à charge du bénéficiaire puisqu'une franchise de 37'500 est prise en compte

Ressources	Besoins
Rente AVS/AI CHF 18'804/an	Somme laissée à disposition CHF 4'800/an, soit CHF 400/mois
Prestation complémentaire AVS/AI(PC) CHF 53'160/an	Participation au prix de pension de l'ESE
TOTAL CHF 71'964/an, soit CHF 5'997/mois	
	CHF 67'164/an Soit CHF 5'597/mois

Hébergement de longue durée

Exemple pour mieux comprendre ...

Si Monsieur P est absent une journée (24 heures) pour un retour dans sa famille ou pour une hospitalisation, que devra-t-il payer à l'ESE?



Hébergement de courte durée / à temps partiel

Quelle participation ?

Participation forfaitaire :

- CHF 15.- / nuit
- CHF 10.- / repas de midi
- L'API au prorata du nombre de nuits passées dans l'ESE
- Participation de CHF 35.- / jour via les PC RFM

Hébergement de courte durée / à temps partiel

Exemple pour mieux comprendre ...

Madame M est résidente en court séjour dans l'établissement X, elle séjourne du 01.03 au 14.03 (13 nuits). Comment est financé son séjour dans l'établissement?

Ressources

Rente AVS/AI
CHF 18'804

Prestation
complémentaire
AVS/AI(PC)
CHF 4'608

TOTAL
CHF 23'412

Madame M devra s'acquitter de:

- CHF 15.- par nuit
- CHF 10.- pour le repas du midi

pour financer une partie des **CHF 449.- par nuit** facturé par l'établissement

- 35.- par jour via les PC RFM

Reste donc à la charge du SPAS: $449 - 60 =$ **CHF 389**

NB:

1. Madame M reçoit également une Allocation pour impotence (API) de 14'100 CHF, et devra verser CHF38.60 /jour. Cette somme est directement facturée par l'établissement au bénéficiaire, au prorata des nuits passées à l'ESE.



Centre de jour

Quelle participation ?

Participation forfaitaire :

- CHF 10.- / repas de midi
- Participation de CHF 35.- / jour via les PC RFM

Frais annexes au placement

- Fortune en dessous de CHF 4000.-

(mise à part pour les frais médicaux, les frais dentaires ainsi que les frais de transports à l'ESE)

- Subsidiaire au PC et autres assurances



Informations complémentaires

www.vd.ch/handicap

- Directives, lois et règlements

Contact par email :

- section.aphagi@vd.ch

Questions / Réponses

